

### SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL *Formation initiale*

#### MODALITES DE LA FORMATION

**DUREE** : 2 journées (14 h)

**PARTICIPANTS** : 4 minimum et 10 maximum

**RECYCLAGE** : Le 1<sup>er</sup> Maintien et Actualisation des Compétences doit intervenir au maximum dans les vingt quatre mois qui suivent la formation initiale et de même pour les suivants .

**PUBLIC CONCERNE** : Personnel désigné pour porter secours en cas d'accident

**PRE-REQUIS** : Maîtriser le français

**ENCADREMENT** : Formateur de SST

**CERTIFICATION** : Carte de SST nominative

**TARIF** : Établissement d'un devis sur demande

**LIEU** : Intra-entreprise

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de la formation est de permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés, dans le cadre de l'entreprise.

Le rôle du sauveteur secouriste du travail :

- ▶ Protéger, examiner, faire alerter, secourir
- ▶ La méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime seront reprises au cours de chaque séance pratique.

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS ET EVALUABLES

A l'issue de la formation le stagiaire est capable d'agir immédiatement en présence d'un accident dans une entreprise, en attendant l'arrivée des secours organisés.



#### CONTENU DE LA FORMATION

Présentation du sauvetage secourisme du travail  
Rechercher les risques persistants pour **protéger**,  
**Examiner**, pour faire alerter rapidement et secourir.

##### Alerter

Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :

- de reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- d'identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée
- de supprimer, d'isoler le risque ou de soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même au risque.
- de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

##### Secourir

Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la ou des victime(s).

##### Évaluation des S.S.T.

Au cours de chaque séance pratique rappel des méthodes d'examens et justification des gestes enseignés.  
Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la Formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

#### MOYENS PEDAGOGIQUES

Techniques : formation théorique et pratique

Matériel : Vidéo projecteur, mannequins, défibrillateur d'instruction, maquillage, kit de mise en situation.

#### NOS RECOMMANDATIONS

*Cet enseignement comprenant des exercices pratiques, prévoir une tenue décontractée.  
Privilégier des chaussures plates.*

#### Les avantages FORSECURE

Formation très vivante mettant en scène des situations inspirées des risques liés à l'activité,  
Un support pédagogique par stagiaire adapté au site,  
Actualisation du registre de sécurité de l'entreprise.

#### RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article R4224-15 du code du travail :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
  - 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.
- Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.  
Circulaire 289 du Cnss du 1er juin 1962 : Il serait souhaitable de doter chaque établissement d'un secouriste pour 10 ouvriers.

**SAS FORSECURE**

9 route de Sallebœuf

33750 SAINT GERMAIN DU PUCHTel : 0617873738

Siret : 819 833 047 00023 Activité : 8595 BTVA INTRACOM : FR36 818933047

N° de déclaration d'activité : 76340946134 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

**V1 02/01/2022**